

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2024**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 2 juillet 2024 étaient présents : Madame Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Chantale Gagnon.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

24-07-11332

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance du 3 juin 2024**

24-07-11333

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller que les procès-verbaux du 3 juin 2024 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

24-07-11334

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 403 700.82\$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

24-07-11335

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 70 747.81 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

24-07-11336

**Demande de contribution financière de l'Association du Lac la Retenue**

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une contribution financière, pour l'année 2024, de 4000 \$ à L'Association du Lac La Retenue, pour leur fonds de réserve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Rapport prochaine réunion ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (William St-Cyr)**

- Le camp de jour est complet pour l'été ;

- La Fête Nationale s'est déroulée à l'intérieur du Centre des loisirs dû à la pluie ;

#### **Vérification des antécédents judiciaires pour le camp de jour**

24-07-11337

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise la responsable des loisirs et/ou la directrice générale pour la vérification des antécédents judiciaires des employés du camp de jour par la Sureté du Québec, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **Première édition du camp spécialisé de triathlon**

24-07-11338

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien accède à la demande de l'organisme Sports Capitale pour la première édition du camp spécialisé de triathlon de réduire les coûts à 536\$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **Autorisation de budget pour le tournoi de golf 2024**

24-07-11339

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise un budget de 2000\$ pour l'organisation et la réalisation du tournoi de golf 2024, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2024 au Golf Montmorency, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **Comité consultatif d'urbanisme**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 11 juin 2024

#### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. 6369, avenue Royale (lot 4 440 125 du cadastre du Québec, zones M-96 et H-95) à l'effet de changer la porte sur la façade avant et la porte arrière du bâtiment principal;
2. 6490, avenue Royale (lot 4 440 903 du cadastre du Québec, zone M-110) à l'effet de remplacer une porte sur le mur arrière et refaire la terrasse en cour arrière;
3. 6645, avenue Royale (lot 4 440 597 du cadastre du Québec, zone A-126) à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes sur la façade avant et la fenêtre de la lucarne arrière du bâtiment principal ainsi que pour réaménager la cour avant;
4. 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133) à l'effet de modifier le type, la couleur et la quincaillerie de la porte sur la façade avant et de peindre les lucarnes en blanc;
5. 6340, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 112 du cadastre du Québec, zones C-90 et CO-166) à l'effet de peindre la façade et les murs latérales, d'ajouter un revêtement autour de la porte de garage et a été d'installer une enseigne commerciale posée à plat sur la façade du bâtiment principal;

Le CCU recommande de reporter la décision du conseil concernant la demande suivante afin que le demandeur transmette tous les documents exigés :

1. 6964, boulevard Sainte-Anne (lots 4 439 178, 4 440 764, 4 440 765, 4 440 769 et 6 234 173 du cadastre du Québec, zone I-157) à l'effet d'agrandir et de rénover le bâtiment principal ainsi que de réaménager la cour avant et latérale.

#### **Varia**

Le CCU recommande au conseil municipal de débiter le processus de modification du Règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements concernant le Lac la Retenue.

#### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Autorisations de dépenses pour la Régie pour un panneau de contrôle du pressoir et l'épaisseur.

9. **Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 6369, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer la porte sur la façade avant et la porte arrière du bâtiment principal au 6369, avenue Royale (lot 4 440 125 du cadastre du Québec, zones M-96 et H-95);  
**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 11 juin 2024, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

24-07-11340

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer la porte sur la façade avant et la porte arrière du bâtiment principal au 6369, avenue Royale (lot 4 440 125 du cadastre du Québec, zones M-96 et H-96), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6490, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de remplacer une porte sur le mur arrière et refaire la terrasse en cour arrière au 6490, avenue Royale (lot 4 440 903 du cadastre du Québec, zone M-110);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 11 juin 2024, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

24-07-11341

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de remplacer une porte sur le mur arrière et refaire la terrasse en cour arrière au 6490, avenue Royale (lot 4 440 903 du cadastre du Québec, zone M-110), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6645, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes sur la façade avant et la fenêtre de la lucarne arrière du bâtiment principal ainsi que pour réaménager la cour avant au 6645, avenue Royale (lot 4 440 597 du cadastre du Québec, zone A-126);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 11 juin 2024, a analysé les documents accompagnant la demande de modifications des plans et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

24-07-11342

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes sur la façade avant et la fenêtre de la lucarne arrière du bâtiment principal ainsi que pour réaménager la cour avant au 6645, avenue Royale (lot 4 440 597 du cadastre du Québec, zone A-126), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6749, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée à l'effet de modifier le type, la couleur et la quincaillerie de la porte sur la façade avant et de peindre les

24-07-11343

lucarnes en blanc au 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133), contrairement à ce qui a été autorisé par la résolution 24-05-11287; **CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637; **CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 11 juin 2024, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de modifier le type, la couleur et la quincaillerie de la porte sur la façade avant et de peindre les lucarnes en blanc au 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133), contrairement à ce qui a été autorisé par la résolution 24-05-11287, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

#### **6340, boulevard Sainte-Anne**

24-07-11344

**CONSIDÉRANT** que des demandes ont été déposées à l'effet de peindre la façade et les murs latérales, d'ajouter un revêtement autour de la porte de garage et a été d'installer une enseigne commerciale posée à plat sur la façade du bâtiment principal au 6340, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 112 du cadastre du Québec, zones C-90 et CO-166); **CONSIDÉRANT** que les demandes déposées sont dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637; **CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 11 juin 2024, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** le conseil accepte les demandes à l'effet de peindre la façade et les murs latérales, d'ajouter un revêtement autour de la porte de garage et a été d'installer une enseigne commerciale posée à plat sur la façade du bâtiment principal au 6340, boulevard Sainte-Anne (lot 4 440 112 du cadastre du Québec, zones C-90 et CO-166), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

#### **6 rue des Bouleaux**

24-07-11345

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée afin de construire une nouvelle maison unifamiliale avec un logement d'appoint au 6 rue des Bouleaux (lot 6 469 438 du cadastre du Québec, zone ID-20); **CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637; **CONSIDÉRANT** que la présente demande porte sur un modèle de maison qui se trouve au catalogue qui fut approuvé par le présent conseil par le biais de sa résolution 23-05-10960; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** le conseil accepte la demande de permis afin de construire une nouvelle maison unifamiliale avec un logement d'appoint et ce, en respect des documents déposés, des informations transmises, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

#### **10. Adoption du règlement numéro 24-716 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 6 mai 2024 ;  
**ATTENDU QUE** le conseil a tenu le 3 juin 2024, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

24-07-11346

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil adopte le règlement numéro 24-716 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur.

**11. Adoption du second projet de règlement numéro 24-713 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies**

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 juillet 2024, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

ATTENDU QU'il a lieu d'apporter une petite modification au premier projet de règlement ;

24-07-11347

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 24-713 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies.

**12. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 24-713 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies**

Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement numéro 24-713 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'encadrer les pourvoies.

**13. Adoption du premier projet de règlement numéro 24-718 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des normes plus précises afin de mieux contrôler l'apport de sédiments dans le Lac La Retenue**

24-07-11348

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le premier projet de règlement #24-718, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des normes plus précises afin de mieux contrôler l'apport de sédiments dans le Lac La Retenue, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 5 août 2024, à 19h15.

**14. Adoption du projet de règlement #24-719 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats**

24-07-11349

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 5 août 2024, à 19h15.

**15. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 24-719 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats**

Un avis de motion est donné par Diane Giguère, conseillère, qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement numéro 24-719 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats ;

**16. Demande d'appui Municipalité d'Upton - Révision de la loi pour la taxation de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité de Lotbinière, par la résolution numéro 122-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation, ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

24-07-11350

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

**DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagat, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

**17. Deuxième période de questions**

Dépôt d'une plainte pour les jeux d'eau

**18. Divers**

**1 Engagements et démission**

24-07-11351

**IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que la municipalité effectue l'embauche de Mme Nicole Blouin à titre d'agent de bureau à temps partiel, M. Logan Parent à titre de surveillant et accepte la démission de Mme Mireille Tessier brigadière, et, effectue un appel de candidature pour le remplacement de cette dernière, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**2 Colloque de zone annuel de l'ADMQ**

24-07-11352

**IL EST PROPOSÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise la directrice générale à assister au colloque annuel de l'ADMQ qui aura lieu le 11 et 12 septembre prochain à La Malbaie, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**3 Autorisations de dépenses**

24-07-11353

**IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- De 3915\$ plus taxes, pour l'achat de trois ilots multi matières deux voies pour le parc des loisirs par la firme Groupe BR Métal ;
- De 300\$ pour l'achat de trois bacs roulants pour ordures pour le local de la Friperie les Trouvailles ;

- De 300\$ pour l'achat d'un cendrier sur pied pour le parc des loisirs (stationnement) par la firme Lalema ;
- De 2317\$ avant taxes pour l'achat d'une plaque inauguration du Centre communautaire (phase I)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**19. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

24-07-11354

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Chantal Létourneau, Greffière-trésorière adjointe